

La formation, un levier essentiel pour s'adapter et progresser

Grâce à Vivea, le fonds de formation des entrepreneurs du vivant, les chefs d'entreprises agricoles peuvent bénéficier d'un financement pour suivre des formations tout au long de leur carrière. Un levier indispensable pour progresser, s'adapter et faire évoluer son exploitation.



En juin dernier, Vivea, le fonds d'assurance formation dédié aux actifs non-salariés de l'agriculture, a organisé la toute première édition des « Incontournables de Vivea ». L'ambition de cet événement original était de présenter la formation professionnelle sous un autre jour, comme un outil d'accompagnement des transitions du monde agricole face à ses nombreux défis. Dédiée aux personnels des structures institutionnelles, syndicales et économiques, cette première expérience a réuni une trentaine de personnes issues d'entreprises et coopératives comme Limagrain, Coopal, Sicarev Coop ou encore le groupe Altitude. Leur objectif était de voir comment intégrer la formation dans la stratégie d'accompagnement de leurs adhérents.

Retour d'expériences

Pour mieux coller à la réalité des enjeux de la formation, rendez-vous avait été donné sur l'exploitation de Bruno Ramousse, éleveur sur la commune de Bellevue-la-Montagne en Haute-Loire. « Le choix du lieu, chez un agriculteur ayant suivi une formation, nous est apparu évident pour ce type d'événement, a précisé Franck Pradel, conseiller Vivea, de la délégation Sud-Est. En prenant appui sur le retour d'expériences d'agriculteurs cela permet de montrer en quoi la formation professionnelle peut jouer un rôle essentiel au cœur des stratégies des acteurs du territoire, en favorisant de nouvelles collaborations dynamiques et enrichissantes. C'est aussi le meilleur moyen d'entendre et de voir concrètement en quoi la formation aide les agriculteurs à cerner les enjeux de la transition agricole et à s'adapter. » En l'occurrence, pour Bruno Ramousse, une formation sur l'autonomie fourragère et protéique, suivie



▲ Première édition de l'événement « Incontournables de Vivea » sur l'exploitation de Bruno Ramousse, éleveur sur la commune de Bellevue-la-Montagne en Haute-Loire le 25 juin dernier.

dans le cadre d'un collectif d'agriculteurs et financée par Vivea, lui a donné des clés pour mettre en place des changements de pratiques sur son exploitation.

Essai transformé

Avec cette première édition « Les Incontournables de Vivea », le fonds d'assurance formation a ouvert un nouvel espace d'échanges et de collaborations avec les acteurs du territoire permettant de découvrir de nouvelles opportunités de coopération et discuter des défis et des perspectives de la formation agricole. « Cette première rencontre est une réussite », a confié Franck Pradel. Elle a en effet donné

lieu à des demandes d'accompagnement de la part de certaines structures pour mettre en place des stratégies de développement de l'offre de formation à destination de leurs adhérents. « Par cet événement, nous avons témoigné du rôle indispensable de la formation dans l'adaptation des exploitations agricoles. Nous avons également présenté les offres de services de Vivea qui, certes, finance les formations mais surtout les rend accessibles à travers l'accompagnement, le développement de compétences et la proposition de formations sur mesure et ciblées. »

C. Rolte

INTERVIEW / Dans une société en perpétuelle mouvance, avec la nécessaire adaptation au changement climatique, et le défi du renouvellement des générations, la formation semble être vectrice de solutions pour les agriculteurs. C'est ce qu'affirme Jean-Claude Darlet, président régional de Vivea, le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

La formation, un enjeu pour la profession agricole

En quoi consiste le rôle d'un élu de Vivea ?

Jean-Claude Darlet : « Les élus représentent le relais entre les décisions nationales de Vivea et sa délégation en Auvergne-Rhône-Alpes. Nous faisons en sorte de répondre aux besoins de formation d'une grande région qui est le résultat de la fusion des deux anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes. Nous avons décidé de garder deux comités de travail distincts, mais sans rôle décisionnel. Nous souhaitons en cela être au plus proche des singularités de chaque territoire. Car sur douze départements, selon les territoires ou les filières, les approches ne sont pas les mêmes, on n'a pas les mêmes problématiques dans le Cantal ou dans le Rhône par exemple. Cet échelon intermédiaire n'existe pas forcément dans de plus petites régions. Le président et les élus sont également là pour faire office de relais à l'échelle régionale, dans des comités décisionnels qui se réunissent au minimum trois fois par an. Ce comité Vivea est composé de représentants de tous les départements, mais aussi des différentes organisations professionnelles agricoles (OPA). C'est d'ailleurs ce qui fait sa richesse. Ses membres sont issus des chambres



▲ Jean-Claude Darlet, président régional de Vivea, le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

d'agriculture, de différents syndicats, de la coopération... Nous faisons en sorte d'être l'oreille de ce qui se passe sur le terrain. Par nos relations avec les chambres d'agriculture et aussi grâce aux conventions signées avec La Coopération agricole, la FRCuma ou encore le Criel [centre régional inter-

professionnel d'économie laitière], nous pouvons avoir une vue globale sur les priorités de chaque territoire. Notre rôle d'élu est là. Nous représentons la courroie de transmission entre le besoin de l'agriculteur, les organismes de formation de chaque département (voire interdépartementaux) et le fonds d'assurance formation. »

Comment s'organise l'attribution des financements des formations au sein de la région ?

J.-C. D. : « Lors des comités Vivea, chaque région se voit allouer une enveloppe financière dédiée à la formation. Nous avons pour mission de prioriser les domaines déterminés dans le cadre national. Cela concerne notamment certaines formations obligatoires pour les agriculteurs, telles que Certiphyto ou le permis poids lourds par exemple. Nous ouvrons le nombre de places individuelles que l'on pense être le plus adapté aux besoins du terrain. Mais nous avons ensuite des marges de manœuvre qui nous permettent de financer davantage certaines thématiques de formation, grâce à des appels d'offres spécifiques (AOS). Il nous arrive de demander des compléments financiers, en fonction

de problématiques prégnantes sur le territoire. Nous pouvons demander un surplus qui peut représenter 120 à 150 % de l'enveloppe initiale. Nous bénéficions de ce genre de soutien car la région est particulièrement active sur le volet formation. D'autres régions le sont moins et ne consomment donc pas la totalité de ce qui leur a été attribué. »

Quelle importance revêt la formation aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes et quels sont ses enjeux ?

J.-C. D. : « Aujourd'hui, plus que jamais, les agriculteurs ont besoin de s'adapter, d'évoluer, de remettre en question leurs pratiques. La formation se présente comme un levier incontournable pour combler ces besoins. Qu'on le veuille ou non, la formation initiale des agriculteurs a des trous dans la raquette, ce qui cause certains problèmes au sein des exploitations, notamment en termes de management, de gestion, d'entrepreneuriat. On observe également de plus en plus d'agriculteurs en reconversion professionnelle ou en évolution de parcours professionnel. À ce moment-là, la formation est tout simplement indispensable. Sans compter les évolutions climatiques, les nouvelles réglementa-

tions... L'agriculture n'a d'autre choix que de s'adapter très rapidement aux évolutions. Aujourd'hui, nous formons 20 % des agriculteurs [au niveau régional comme au niveau national]. Cependant, s'il faut en former davantage, l'enveloppe financière n'est actuellement pas suffisante. Mais je dirais que le problème principal qui persiste dans cette dynamique de formation reste la complexité administrative inhérente à sa mise en place, ça ne pourrait pas être plus compliqué que ça l'est actuellement. Nous travaillons actuellement sur cinq volets, l'un d'eux concerne l'accompagnement dans la transmission d'exploitation, qui est pour nous un sujet prioritaire. Notre délégation régionale a travaillé en lien avec les territoires et les filières pour faire remonter les propositions sur l'accompagnement des futurs cédants, analyser leurs besoins, les aider à réfléchir à cette étape et ce le plus tôt possible ! Nous pensons que c'est aujourd'hui une réelle priorité de la profession, étant donné que les transmissions d'exploitations intrafamiliales sont en baisse. »

Propos recueillis par Charlotte Bayon



▲ Dans chaque département, Vivea propose un catalogue de formations.

STRATÉGIE / Selon les problématiques agricoles observées dans les territoires, Vivea, le fonds de formation pour les entrepreneurs du vivant, tente de prioriser certaines formations afin de leur octroyer davantage de financement.

Thématiques prioritaires, formations valorisées

Les élus de Vivea, désignés par les structures siégeant au sein des chambres d'agriculture, évaluent les différents besoins des territoires et des filières pour établir un programme prioritaire de formations. Les axes définis bénéficient ainsi d'une enveloppe financière supérieure, relative à l'urgence de la problématique agricole.

Des cahiers des charges spécifiques

Chaque sujet à enjeu bénéficie d'un cahier des charges spécifique. En Auvergne-Rhône-Alpes, les élus ont décidé de développer l'offre de formations sur plusieurs thématiques : le pilotage d'exploitation, la durabilité des systèmes face aux changements climatiques, l'emploi et la vie des collectifs ou encore la transmission d'exploitation. Une fois rédigés, ces cahiers des charges sont alors proposés aux organismes de formation et bénéficient d'une bonification de la prise en charge. Cette valorisation permet davantage d'innovation dans la réalisation de la formation.

Actuellement, Vivea réalise plusieurs cahiers des charges sur des thématiques comme :
- La durabilité des systèmes : quels leviers actionner ?
- Cultiver le potentiel de son système pour renforcer sa durabilité.
- Vie des sols : partir sur de bonnes bases pour construire son autonomie.
- Quels leviers pour agir face à la disponibilité de l'eau ?
- Gérer l'eau, une stratégie qui se pilote.



▲ En 2023, Vivea Aura a formé plus de 28 000 stagiaires et financé 370 000 heures de formation.

- Je pilote, en conscience, l'efficacité de mon exploitation.
- Je ne nais pas employeur, je le deviens.
- Un collectif performant pour gagner du temps.

Ces cahiers des charges permettent une orientation précise de la formation, après consultation de tous les territoires pour opérer le plus précisément possible. Compte tenu de l'enjeu primordial que représente la transmission et le renouvellement des générations, un cahier des charges est actuellement discuté et rédigé au sein du comité régional Vivea. Ce dernier souhaite former au plus tôt les futurs cédants afin d'aborder des problématiques d'orientation d'exploitation, de recru-

tement d'un salarié, de management, mais également d'acceptation.

Vivea Aura, une région qui se forme

Avec une cotisation annuelle de 120 euros par an et par contributeur, le droit de financement annuel maximum représente 3 000 euros. En 2023, Vivea Aura a formé plus de 28 000 stagiaires et financé 370 000 heures de formation. Ce sont au total 7 millions d'euros qui ont été dépensés au profit de la formation. La formation Vivea permet également des retours d'expérience et un échange précieux entre agriculteurs. ■ Source Vivea

EN PRATIQUE

Les droits à la formation Vivea

Chefs d'exploitation agricole, entrepreneurs du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateurs d'exploitation et d'entreprise agricole peuvent bénéficier d'aides spécifiques concernant la formation Vivea, notamment grâce à leur cotisation à la Mutualité sociale agricole (MSA).

Les conditions d'accès à la prise en charge

Pour pouvoir bénéficier d'une prise en charge de formation, qu'elle soit individuelle ou collective, Vivea requiert certaines conditions :
- être affilié à la MSA, être à jour de sa contribution,
- verser chaque année une contribution formation collectée par la MSA ou la CGSS,
- ou être affilié à la MSA, non encore à jour de sa contribution, mais en possession d'un échéancier de paiement établi par la MSA,
- ou être nouvellement installé (inscrit à la MSA en tant que tel).



▲ Chaque agriculteur, contributeur Vivea, dispose au maximum de 3 000 € de financement par an pour se former.

Un maximum de 3 000 € de financement

Chaque agriculteur, contributeur Vivea, dispose au maximum de 3 000 € de financement par an pour se former. Le crédit est disponible sur l'année civile de janvier à décembre. Une formation commencée en année N peut se terminer en mars de l'année N+1. Le crédit n'est pas reportable d'une année sur l'autre. Si le contributeur souhaite se former mais n'a pas trouvé la formation souhaitée, il est invité à contacter un conseiller pour échanger sur ses besoins. Si au contraire, il a trouvé une formation et souhaite s'inscrire, il peut effectuer l'inscription directement auprès de l'organisme de formation, en s'assurant que ce dernier réalise une demande de financement auprès de Vivea. Un calendrier d'instruction des demandes est par ailleurs disponible sur le site vivea.fr. ■

Source Vivea